

Annexe 6 Web: Indicateurs des produits

OS 1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition		
Résultante	Produit	Indicateur
1.1 Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.	1.1.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer des cadres de décision, des plans d'investissement et des programmes sectoriels et/ou intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus décisionnels qui ont permis d'incorporer davantage d'objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO
	1.1.2 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer et appliquer des cadres juridiques et des mécanismes d'obligation de rendre compte pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate et assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus décisionnels qui ont permis de renforcer des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans des cadres juridiques grâce à l'appui de la FAO.
	1.1.3 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'organisations qui ont renforcé leurs capacités à valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.
	1.1.4 Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes à améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'efficacité de l'allocation et l'utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays qui ont amélioré l'allocation et l'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.
1.2 Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance inclusifs et fondés sur des preuves factuelles afin d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.	1.2.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus décisionnels qui ont permis d'assurer une meilleure coordination entre tous les secteurs et acteurs intéressés pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui de la FAO.
1.3 Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse,	1.3.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à suivre les tendances et analyser la contribution des secteurs des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays qui ont amélioré le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause grâce à l'appui de la FAO.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



OS 1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition		
Résultante	Produit	Indicateur
récente et complète de ce domaine, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur.	1.3.2 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus décisionnels qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion des systèmes de cartographie facilitant la prise de décisions en connaissance de cause dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. • Pourcentage de processus décisionnels qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'appui de la FAO.

OS 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches		
Résultante	Produit	Indicateur
2.1 Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole.	2.1.1 Des pratiques innovantes pour la production agricole durable sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches participatives et ouvertes pour valider et partager des pratiques innovantes pour la production agricole durable.
	2.1.2 Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches multisectorielles pour valider et partager des stratégies intégrées en faveur de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, et de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation de ses effets.
	2.1.3 Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations et d'institutions privées fondées sur la connaissance, d'organismes de gestion et de réseaux qui ont reçu un appui de la FAO en matière de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles et/ou techniques sur la base des besoins évalués.
2.2 Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables.	2.2.1 Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont bénéficié d'analyses de questions de gouvernance et d'options concernant la viabilité du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture intégrée.
	2.2.2 Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de processus décisionnels ciblés comprenant un dialogue intersectoriel sur les systèmes de production de ressources naturelles et agricoles plus durables et intégrées, qui ont été intégrés par la FAO.
	2.2.3 Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations nationales du service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a apporté un appui important qui a débouché sur des réformes des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion.
2.3 Les parties prenantes élaborent, adoptent et mettent en place des mécanismes internationaux de gouvernance et des instruments connexes destinés aux systèmes de production durables du secteur agricole.	2.3.1 Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux mécanismes et instruments internationaux (et régionaux) sous l'égide de la FAO et à la mise à jour des mécanismes et des instruments existants.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes, lignes directrices, recommandations et d'autres textes d'application adoptés par un mécanisme ou un instrument de la FAO ou par ses organes subsidiaires et groupes de travail technique, relevant de la production agricole durable et de la gestion des ressources naturelles.
	2.3.2 Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de processus présents dans des instruments et mécanismes qui ne relèvent pas de la FAO et qui font apparaître les préoccupations de l'Organisation en matière de gestion des ressources naturelles et de production agricole dans leurs décisions durant l'année considérée.

OS 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches		
	2.3.3 Appui aux parties prenantes pour faciliter l'exécution et l'application des mécanismes et des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que les recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes présentant des rapports sur l'application d'instruments de la FAO. • Nombre de processus et de partenariats que la FAO a appuyés pour donner une place plus importante aux principales questions relatives à la gestion des ressources naturelles et à la production agricole durable dans les cadres porteurs au niveau international (et régional).
2.4 Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durable grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.	2.4.1 Les données et les informations pertinentes sont assemblées, agrégées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par des analyses et un suivi effectués conjointement avec des partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ensembles de données dans les principales bases de données statistiques de la FAO. • Nombre d'ensembles de données sur les populations dans les principales bases de données statistiques qui présentent des données ventilées par sexe.
	2.4 Les méthodologies, normes, standards, définitions et outils pour la collecte, la gestion, l'agrégation et l'analyse des données sont formulés et diffusés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de méthodologies, normes ou standards, nouveaux ou modifiés, pour la collecte, la gestion, l'agrégation et l'analyse des données et des informations qui ont été élaborés par la FAO et approuvés par un organe compétent.
	2.4.3 Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de processus nationaux et régionaux liés à la collecte, l'analyse et l'utilisation de données et d'information qui ont bénéficié d'un appui technique adapté de la part de la FAO.

OS 3: Réduire la pauvreté rurale		
Résultante	Produit	Indicateur
3.1 Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.	3.1.1 Fourniture d'un appui pour renforcer les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour créer un environnement porteur pour les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.
	3.1.2 Fourniture d'un appui pour promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays cibles qui ont bénéficié d'un appui pour la conception, le suivi et la mise en œuvre d'approches, de politiques et d'interventions qui améliorent l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable.
	3.1.3 Fourniture d'un appui pour améliorer l'accès des producteurs et ménages ruraux pauvres aux technologies, connaissances, intrants et marchés appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour développer et mettre en œuvre des technologies, des méthodes scientifiques et des systèmes de connaissances favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes pour améliorer la disponibilité alimentaire et faciliter l'accès aux marchés.
	3.1.4 Fourniture d'un appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et approches favorisant la mise en place de services ruraux et de modèles d'infrastructure ruraux favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes.
	3.1.5 Fourniture d'avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ou d'institutions nationales et régionales ciblés qui bénéficient d'un appui pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques de développement rural durable ouvertes et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes.
3.2 Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités pour accéder à un emploi agricole et non agricole décent.	3.2.1 Fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de processus décisionnels ciblés que la FAO appuie pour la révision ou la rédaction de politiques agricoles et de développement rural pour lesquels les principes de l'emploi rural décent (ERD) sont un objectif central, ou pour la mise en œuvre de programmes en faveur de l'ERD.
	3.2.2 Fourniture d'un appui aux politiques en vue d'étendre le champ d'application des normes internationales aux zones rurales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ciblés qui ont bénéficié d'une assistance pour appuyer l'application de normes internationales du travail dans les zones rurales.
	3.2.3 Fourniture d'un appui technique en vue de mettre en œuvre des systèmes d'information et des connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits de la connaissance sur les emplois ruraux décents élaborés et diffusés.

OS 3: Réduire la pauvreté rurale		
3.3 Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue de réduire durablement la pauvreté rurale.	3.3.1 Fourniture d'avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer en vue d'améliorer les systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui de la FAO pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres, tiennent compte de l'âge et de l'égalité des sexes et ciblent les populations rurales.
	3.3.2. Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres à gérer les risques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ciblés qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale.

OS 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international		
Résultante	Produit	Indicateur
4.1 Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus ouverts et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays.	4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux sont formulées par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux.
	4.1.2 Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords commerciaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue ont été fournis par la FAO.
	4.1.3 Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations actualisées et des analyses pertinentes aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies commerciales ouvertes et efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs des produits d'information de la FAO sur les marchés (par pays).
	4.1.4 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités à concevoir et appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions qui ont amélioré leurs capacités à concevoir et appliquer des politiques et des cadres réglementaires avec l'appui de la FAO.
4.2 Des chaînes agroalimentaires plus ouvertes et efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé.	4.2.1 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à améliorer l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions bénéficiant de l'appui de la FAO pour formuler et mettre en œuvre des stratégies, et fournir des biens publics qui améliorent l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires.
	4.2.2 Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et gaspillages fondée sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires.
	4.2.3 Des acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour améliorer l'ouverture, l'efficacité et la durabilité des chaînes agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide de la FAO pour mettre en place des chaînes de valeur ouvertes à tous, efficaces et durables.

OS 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international		
Résultante	Produit	Indicateur
4.3 Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui améliorent l'ouverture et l'efficacité des systèmes agroalimentaires sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé.	4.3.1 Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue d'accroître l'efficacité et l'ouverture des systèmes agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions recevant une aide de la FAO pour accroître la mise à disposition de produits et services financiers au secteur agricole.
	4.3.2 Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et ouverts.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et ouverts.
	4.3.3 Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires, agricoles et de gestion des ressources naturelles sur les systèmes alimentaires, ainsi que sur les risques liés aux marchés et aux prix.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour suivre, analyser et gérer les risques liés aux marchés et aux prix.

OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise		
Résultante	Produit	Indicateur
5.1 Des pays et des régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.	5.1.1 Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.
	5.1.2 Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays et régions qui ont amélioré les stratégies d'investissement et les programmes de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.
5.2 Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.	5.2.1 Mise sur pied/renforcement de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de diffuser des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes/services de suivi fournis et/ou appuyés par la FAO pour améliorer la diffusion d'alertes rapides.
	5.2.2 Renforcement des capacités pour évaluer les facteurs déterminants de la résilience et de la vulnérabilité des communautés et des moyens d'existence.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO.
5.3 Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité aux niveaux des communautés et des ménages.	5.3.1 Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes concernées pour appliquer de bonnes pratiques de prévention et d'atténuation en vue de réduire les impacts des menaces et des crises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations appliquant des normes, technologies et pratiques sectorielles spécifiques pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO.
	5.3.2 Renforcement des capacités des pays et des parties prenantes à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations appliquant des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises.
5.4 Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.	5.4.1 Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes à se préparer à des situations de crise et à en réduire l'impact.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, directives et pratiques pour se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence sectorielles spécifiques.
	5.4.2 Renforcement des mécanismes de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de coordination mis en place pour gérer des situations de crise et de catastrophes et qui sont appuyés par la FAO.
	5.4.3 Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes à réagir aux situations de crise.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et pour lesquels la FAO a fourni une réponse à la crise en temps utile (conformément au plan).